



# PLANNING 2021

## PROGRAMME DE PREMATURATION INSIS

Dates limites de soumission des projets à l'INSIS ([insis.partenariat@cnrs.fr](mailto:insis.partenariat@cnrs.fr)) :

Campagne de sélection 2021		
Limite soumission INSIS	Pour audition (Copil-1)	Pour audition (Copil-2)
9 novembre 2020	12 janvier	19 janvier
6 janvier	2 mars	9 mars
5 mars	4 mai	18 mai
30 avril	22 juin	29 juin
28 mai	12 juillet	20 juillet
30 juillet	12 octobre	19 octobre
1 <sup>er</sup> octobre	23 novembre	30 novembre

### RAPPEL du processus de sélection des projets de prématuration du CNRS :

1. **INSIS** : 1<sup>ère</sup> sélection par le CD INSIS parmi les propositions arrivées à l'Institut
2. **Comité scientifique CNRS inter-instituts** : présélection des projets soumis au CNRS en présence des 10 instituts du CNRS, de la DGDI\* et de CNRS INNOVATION\*\*
3. **COPIIL** : Audition des porteurs de projets présélection au siège du CNRS devant un jury composé d'industriels, d'investisseurs et de représentants de l'écosystème Innovation ; le COPIIL émet un avis.
4. **Décision** par le PdG du CNRS.

→ Il faut compter 2 à 3 semaines après l'audition pour connaître la décision.

(\*) DGDI : Direction Générale Déléguée à l'Innovation

(\*\*) : pour les aspects liés à la propriété intellectuelle

**CNRS - Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

Campus Gérard Mégie

3, rue Michel-Ange

75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00

[www.insis.cnrs.fr](http://www.insis.cnrs.fr)